

Le journal de la Coise



Publication de : SIVU pour l'aménagement de la Rivière Coise pour le Canton de Saint-Galmier, Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais
Communauté de Communes des Hauts-du-Lyonnais, Communes de Fontanès, Marcenod et Sainte-Catherine

Exemplaire gratuit

N° 4 - Juin 1999



EDITORIAL

Il y a maintenant plus de trois ans que le contrat de rivière de la Coise et ses affluents a débuté. Depuis, beaucoup de travail a été effectué sur le bord des rivières. Le promeneur aura remarqué ici et là les berges nettoyées et "rafraîchies", ainsi que certains vieux seuils ou ponts restaurés.

La dépollution des cours d'eau, si elle n'est pas encore vraiment palpable, devrait s'accroître de manière importante car, en matière d'assainissement, les gros projets sont à venir. En effet, si 21 millions de francs ont été consacrés à l'assainissement depuis le démarrage du contrat, pour 1999, les projets s'élèvent à 25,7 millions de francs avec des chantiers très importants comme la construction de nouvelles stations d'épuration à Saint Galmier et à Saint Médard en Forez ou la pose de collecteurs de transfert d'effluents domestiques sur la commune de Veauce ou sur le canton de Saint Symphorien sur Coise.

Pour l'année 2000, la dernière du contrat, 30 millions de francs seront répartis sur divers autres projets d'assainissement inscrits à la signature du contrat. Cependant, le schéma élaboré avant 1996 s'avère aujourd'hui trop limité. Des diagnostics de réseau et des schémas directeurs d'assainissement ont été réalisés sur de nombreuses communes, ce qui entraîne des besoins supplémentaires importants de l'ordre de 18 MF. (Le budget global du Contrat de Rivière, signé en 1996 pour 5 ans, s'élevait à 95 MF dont 77 MF pour l'assainissement). Il faudra rapidement se concerter avec nos différents partenaires financiers pour étudier la mise en place d'un avenant ou l'élaboration d'un nouveau Contrat de Rivière.

Grâce à tous ces travaux, le jour viendra où les cours d'eau auront retrouvé une physionomie agréable à de nombreux endroits et aussi, comme le dit la fable "l'onde pure", ou du moins de qualité acceptable qu'ils auraient toujours dû garder.

Jean BOUCHARDON,
Maire de Saint Galmier,

Président du SIVU pour l'Aménagement de la Rivière Coise
pour le Canton de Saint-Galmier

Jean BOUTHÉON,

Maire de Chazelles-sur-Lyon,

Président de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais

Louis VÉRICEL,

Maire de Saint Symphorien-sur-Coise,

Président de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais



DÉBUT 2000 : MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE ST-GALMIER - CHAMBŒUF - BADOIT

Depuis mars dernier, une nouvelle station d'épuration est en cours de construction à Saint Galmier. Elle aura la capacité pour traiter les effluents de 12000 "Equivalents-Habitants" provenant des communes de Chamboeuf, Saint Galmier et de l'usine Badoit. La construction en a été confiée à l'entreprise O.T.V. Une rencontre avec le responsable du chantier, Monsieur Berthelier, a permis de se faire une idée des possibilités de cette station moderne.

Si la technique a beaucoup évolué en quelques décennies, on retrouvera ici tous les stades de traitement des effluents, en commençant par le tri des déchets les plus importants dans le bassin de dégrillage, puis d'un bassin à l'autre, l'élimination du sable, de la terre et celle des huiles et des graisses dans le "déshuileur".

Dans le bassin d'aération, les bactéries dévorent les matières dissoutes encore existantes. Les boues qui en résultent seront ensuite collectées, et c'est plus nouveau, asséchées au maximum grâce à une centrifugeuse avant de recevoir de la chaux. Cet apport permettra une meilleure stabilisation et une valorisation en agriculture. Une aire couverte est prévue pour le stockage de ces boues pendant les périodes où l'épandage n'est pas possible.

Les réseaux de collecte des effluents sont souvent unitaires, c'est-à-dire qu'ils reçoivent également les eaux de pluie. Les stations d'épuration deviennent souvent inefficaces lors d'augmentation des débits.



Sur ce site, un bassin d'orages recevra ces effluents supplémentaires. Ils seront stockés là, puis remis dans le circuit du traitement dès que la station pourra le supporter.

Quant aux odeurs, elles seront également éliminées dans la station de "la Colombinière". Pour cela, des méthodes élaborées feront appel à la biologie et à des systèmes d'aspiration, de sorte qu'à l'extérieur de la station et dans son voisinage proche, aucune nuisance olfactive ne devra être constatée.

La colonne de raccordement à l'ancienne station est déjà posée. La nouvelle station sera opérationnelle d'ici à la fin de l'année. Quelques semaines d'essais et de réglages des installations seront utiles avant que cette nouvelle station prenne sa vitesse de croisière au début de l'année 2000. La Coise retrouvera alors jusqu'à sa confluence avec le Volvon une eau de qualité permettant à nouveau une vie aquatique.

I Henri Barcet

ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES, DE GROS TRAVAUX EN 1999

1999, quatrième année du Contrat de Rivière Coise voit l'ouverture de gros chantiers, principalement en matière d'assainissement. Les systèmes de traitement et de collecte des eaux usées sont en cours ou en projet dans plusieurs communes.

Voici le résumé des chantiers prévus par ces communes qui continuent un travail d'assainissement afin d'améliorer de manière significative la qualité des cours d'eau.

AVEIZIEUX

Après avoir résolu quelques problèmes administratifs une deuxième tranche importante d'extension de réseau devrait commencer cette année. Au total 1900 mètres de canalisations seront posées aux lieux-dits "Le Grand Val", "Malatrat" et "Garde Milon" sur le versant sud de la commune. Les effluents de ces hameaux viendront rejoindre la station d'épuration rénovée il y a une dizaine d'années et qui les absorbera donc sans problème.

Deux autres tranches de travaux d'extension de réseau sont prévues dans les prochaines années.

CHEVRIERES

Une reprise totale du réseau unitaire de transport des effluents est entreprise dans le Centre Bourg depuis le chemin de Praron jusqu'à celui de Rampeau.

Ces travaux effectués dans le même temps que des rénovations de branchements d'eau potable et un réaménagement de la voie publique pour une meilleure sécurité, débiteront en juin et dureront probablement jusqu'en fin d'année.

Le projet de lit filtrant qui doit améliorer le fonctionnement des lagunes existantes est remis à plus tard compte tenu de la priorité des travaux d'assainissement du Centre Bourg.

CUZIEU

Des travaux de réfection des réseaux d'assainissement vont débiter mais le plus important est la décision de raccorder les effluents de Cuzieu à la station de Plancieux à Montrond les Bains.

SAINT BONNET LES OULES

Après le diagnostic réalisé en 1998, des travaux vont débiter cette année. Ils portent sur une création de réseau entre le hameau de Lapra et le bourg et permettront le raccordement d'une quinzaine de maisons sur le versant ouest du bourg, côté école.

SAINT GALMIER

Un collecteur de 500 millimètres de diamètre a été posé pour transférer les effluents de l'ancienne station d'épuration située aux Egoutteys à la nouvelle station. Ces travaux ont été terminés en décembre 1998. Quant au chantier de cette nouvelle station qui va traiter les eaux usées des communes de Chamboeuf, Saint Galmier et les effluents de l'usine Badoit, il a débuté en mars 1999. (Voir l'article ci-contre)



SAINT MEDARD EN FOREZ

Le système de traitement par lagunage des eaux usées de cette commune était complètement inefficace, la commune lance dès ce mois de juin des travaux de construction d'une nouvelle station d'une capacité de 800 équivalents-habitants. Les travaux ont été précédés, le 29 mars 1999, par le curage des anciennes lagunes.

SYNDICAT DE PLANCIEUX

Les travaux d'amélioration des anciens réseaux d'assainissement se poursuivent sur les communes de Montbrond-Les-Bains et Saint André-Le-Puy.

VEAUCHE

Une canalisation de collecte des effluents domestiques a été posée en bordure de la Sonde (de la gare SNCF jusqu'à la station des Barrieux) afin de raccorder toutes les habitations qui, jusqu'à ce jour, rejetaient les eaux usées dans le cours d'eau.

Un collecteur de transfert va être posé de la station des Barrieux jusqu'au site de l'ancienne station située en bord de Loire. Cette dernière sera remplacée par une station pouvant traiter les effluents de toute la population de Veauche.

NAISSANCE D'UN SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Les communes du bassin de la Coise, côté département du Rhône, ont entrepris la mise sur pied d'un syndicat nouveau pour la réalisation des travaux d'assainissement.

Bien sûr la première attitude des élus a consisté à vouloir éviter la création d'une nouvelle structure administrative, considérant que les solutions simples sont les meilleures et que la Communauté de Communes était le cadre propice pour ce chantier.

Les choses se sont révélées plus complexes car l'assainissement, compétence des communes, a été traité de façon très diverses par les mairies. Selon les opportunités, elles ont confié ou non la gestion des réseaux et stations à la SDEI. Surtout elles ont opté pour des solutions différentes de répercussion du coût de l'assainissement à leurs administrés : tantôt une taxe perçue selon les consommations d'eau potable, tantôt une part du budget communal et donc une répercussion "invisible" sur les taxes locales, tantôt un mixage des deux solutions.

Or, dans le cadre d'une Communauté de Communes, la loi impose que tous les habitants soient traités selon les mêmes règles. Un tel changement ne peut se faire dans la précipitation, sans les ajustements et explications nécessaires.

La solution adoptée est donc la suivante :

- * un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est créé entre les communes du canton de Saint Symphorien-sur-Coise et la commune de Sainte Catherine, ayant pour compétence les investissements des travaux d'assainissement. Il inclut les communes de Meys, Grézieu et Avcize concernées également par le bassin de la Brévenne.

En parallèle, une étude est entreprise pour connaître les coûts réels de l'assainissement sur toutes les communes, de façon à juger de l'opportunité et de la durée de mise en place d'un système homogène de ressources.

Rappel des travaux envisagés : les stations d'épuration jugées obsolètes (Pomeys, Saint Martin-en-Haut, Sainte Catherine, Larajasse) seront raccordées à la station de Saint Symphorien-sur-Coise. Le raccordement de Duerne est à l'étude.

Un premier tronçon est programmé en 1999, reliant la zone d'activité de Grange Eglise à Saint Symphorien-sur-Coise, à la station d'épuration.

Il sera ensuite prolongé vers Pomeys et récupérera les effluents d'Hurongues.

Pour les autres liaisons, les premières réalisations porteront bien entendu sur les parties les plus en aval : liaison du Nézel à Saint Symphorien, puis celles partant de Sainte Catherine et de Saint Martin-en-Haut.

Jean-François Grange

Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais

LE JOURNAL DE LA COISE N° 4 - Edition spéciale de la Piaillée - Juin 1999

Edité par le Comité de Coordination des Monts du Lyonnais.

Château de Pluvy - 69590 Pomeys - Tél. : 04.78.19.08.50

Directeur de la publication : Pierre VARLIETTE - Rédacteur en chef : Henri BARCET

Comité de rédaction : Commission Communication du Contrat de Rivière Coise autour de Yves PIOT, technicien de rivière.

Tirage : 22.500 exemplaires. Distribution gratuite.

Impression : Imprimerie des Monts du Lyonnais - 69850 Saint Martin en Haut.

POUR COMPRENDRE LE PRIX DE L'EAU

Si il y a encore quelques années, on payait son eau sans y penser, ce n'est plus le cas aujourd'hui car la facture d'eau a connu une augmentation sensible et assez inégale d'une commune à l'autre.

Pour comprendre cette hausse importante, il faut avant tout s'attarder sur "le cycle des services de l'eau".



LE CHEMIN DE L'EAU

Les compétences des communes...

La gestion de l'eau est de la responsabilité du maire mais la plupart des communes de la région se sont regroupées au sein de syndicats intercommunaux des eaux pour faire face aux dépenses et aux éventuels problèmes d'approvisionnement. Dans ce cas, c'est le syndicat qui fixe le prix de l'eau potable. Quelques communes ont pu garder leur indépendance grâce à des ressources en eau suffisantes. Ces syndicats (ou les communes) se chargent des travaux d'adduction et des investissements nécessaires dans des équipements comme : stations de pompage, stations de traitement, réservoirs, ... Le maire et les conseillers municipaux peuvent choisir une gestion directe du service des eaux (la commune assure en régie la gestion du service avec son personnel et sous sa seule responsabilité) ou une gestion déléguée, par concession ou affermage (la commune confie la gestion et l'exploitation du service à une entreprise privée spécialisée). Dans le cas d'un regroupement intercommunal, cette mission est assurée par son président et son comité syndical.



Réservoir rassemblant les ressources en eau potable du Val d'Anzieux

Pour l'assainissement, les communes peuvent se regrouper au sein d'un syndicat intercommunal, ou garder leur prérogative. La commune ou le syndi-



La sensibilisation des enfants au problème de l'eau est une des préoccupations du Contrat de Rivière Coise

cat est alors chargé de fixer le prix de l'assainissement.

C'est donc le maire qui choisit le mode de gestion le plus approprié, garantit le bon fonctionnement du service et en détermine le prix.

Pompage, traitement et stockage

Le m³ d'eau qui vous est distribué est généralement pompé dans une nappe phréatique puis est rendu potable. Il est ensuite stocké dans des réservoirs en attendant que vous en ayez besoin.

Sur le bassin versant de la Coise, toutes les communes du Rhône plus certaines communes de la Loire sont alimentées en eau potable par la station de pompage de Grigny (près de Givors) qui puise l'eau dans la nappe souterraine à 100 m du Rhône. D'autres communes sont alimentées par des barrages (Chazelles sur Lyon et Viricelles). D'autres encore par des puits, ou des pompages dans la nappe de la Loire.

Epuración des eaux usées (cf article ci-joint)

Le m³ d'eau usée est ensuite évacué de votre logement par des canalisations, acheminé à une station d'épuration ou un système de lagunage, assaini et enfin rejeté dans la rivière.

Votre facture ne sert donc pas seulement à payer la ressource en eau mais aussi à rémunérer l'ensemble de ces services. Ce

cycle mobilise installations et personnels pour vous fournir l'eau potable et assainir les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU

Sur les trente communes du bassin versant de la Coise, toutes les factures d'eau ne sont pas identiques. Pour comprendre le prix de l'eau, il faut tenir compte des équipements collectifs et des conditions d'exploitation. Mais dans la plupart des cas, les factures comportent trois grandes parties :

- **l'eau potable** qui comprend l'**abonnement** (ou part fixe) c'est-à-dire le coût de la mise à disposition de ce service (relever les compteurs, entretenir les installations, facturer,...) et la **consommation** (relevée au compteur),
- **l'assainissement** des eaux usées qui peut être aussi facturé avec un **abonnement et une consommation**,
- **les redevances** aux organismes publics qui comprennent : la redevance des agences de l'eau (dites redevance de bassin), les redevances de l'Etat (l'IVA et FNDAE c'est-à-dire le Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau géré par le Ministère de l'agriculture et qui vise à aider les collectivités rurales à s'équiper en eau courante et en assainissement), les redevances du Conseil Général (Fonds de renouvellement).

Dans le cas d'une gestion confiée à une société spécialisée, les sommes facturées peuvent revenir pour partie aux collectivités locales impliquées dans la gestion de l'eau (syndicat intercommunal des eaux, communes et/ou syndicat d'assainissement), et pour partie au gestionnaire du service des eaux et/ou d'assainissement (SDFI, CISE, Lyonnaise des eaux,...). Mais, quelque soit la formule, le prix reste le même.

Les communes sont, aujourd'hui, tenues de réaliser des investissements raisonnés, notamment en matière d'assainissement pour acquiescer les équipements exigés par la Communauté Européenne. Le prix du service de l'eau pourrait donc continuer à évoluer et évoluera d'autant plus dans les communes qui auront pris du retard dans la mise en place de ces équipements ; la protection de la ressource en eau a un coût mais elle est indispensable pour la santé des futurs habitants de notre région.

Sylvic Charnier

LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le maire a une obligation de résultats en matière d'assainissement et doit choisir les moyens adaptés pour y parvenir. Ainsi, d'ici à 2005 toutes les communes devront être raccordées à un système de traitement des eaux usées selon des normes pré-établies.

Un "Schéma Directeur d'Assainissement" doit être réalisé par toutes les communes de plus de 2000 habitants et doit permettre à l' élu municipal de disposer d'une vision globale et à long terme de l'assainissement de sa commune. Ce document, véritable programme de dépollution de la commune, permet de délimiter un zonage d'assainissement sur la base de plusieurs types de zones dont :

- les zones d'assainissement collectif c'est-à-dire les zones "agglomérées" raccordées au réseau d'assainissement collectif. Dans ce cas, toutes les communes assurent la collecte et le transport des eaux usées domestiques (en réseau unitaire ou séparatif), leur stockage, l'épuration et le rejet après traitement ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- les zones d'assainissement autonome, c'est-à-dire les zones éparées où le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'est pas possible. Dans ce cas, d'ici à 2005 toutes les communes sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement, l'entretien si elles le décident et l'information des usagers.

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

UNE MAQUETTE DU BASSIN DE LA COISE

L'institut spécialisé "La Rose des Vents" de Saint Galmier a entrepris sur 2 années scolaires, la construction en 3 dimensions de la maquette du bassin versant de la Coise.

Au fil de l'eau, des hauteurs de Ste-Catherine et St Martin-en-Haut, en descendant vers St-Symphorien-sur-Coise puis Saint Galmier, Cuzieu jusqu'à l'embouchure de la Coise à Montrond-les-Bains, nous devinons actuellement tout le trajet de la rivière. Nous pouvons apprécier le Crêt Malherbes à Marcenod (943 m), la Croix Chatelard à Sainte-Catherine (855 m) et les bords de Loire (350 m) vers Cuzieu.

Ceci pour dire que les différentes courbes de niveaux ont été détachées, découpées et collées.



Le volume est enfin là !

Avec le soutien des professionnels des "Ateliers des Charrons", les élèves vont réaliser prochainement la pose du polyester, le ponçage et la peinture.

Rendez-vous est donné dès cet été au public du Comice des 4 Cantons qui pourra admirer la maquette au milieu de l'exposition du Contrat de Rivière les 9 et 10 juillet à Saint-Symphorien-sur-Coise.

LES SENTIERS DES MOULINS

A la suite de la parution du livre "Le Chemin des Moulins Oubliés" écrit par Tony et Janine Kocher, une bonne idée a pris corps dans quelques villages traversés par la Coise.



Une commission d'élus municipaux de Saint Médard-en-Forez, Chazelles-sur-Lyon, Saint Denis-sur-Coise et Chevrières a mis au point deux circuits de promenade. Le premier part du village de Saint Médard-en-Forez pour 11,4 kms, le second au départ de Saint Denis-sur-Coise est long de 9,4 kms. Ces deux circuits relient quelques vestiges de moulins disparus. Des panneaux d'information illustrés par des dessins de Madame Rouchouze-Laborde jalonnent ces deux sentiers, et permettent de comprendre l'utilisation de l'eau de la Coise et ses affluents (minoteries, production d'électricité...), il n'y a pas si longtemps puisque en 1954, 15 de ces moulins étaient encore en activité.

BALADE A LA DECOUVERTE DE LA NATURE

A l'occasion de la journée "Printemps de l'environnement" du 6 juin dernier, le Contrat de Rivière et le Comité des Fêtes de Saint Médard-en-Forez proposaient deux balades : un circuit de 8 km pour découvrir l'histoire des moulins, la faune, la flore des bords de Coise. Un deuxième circuit de 25 km était proposé aux vététistes et cavaliers avec un point de ravitaillement.

Plus d'une centaine d'amoureux de la nature s'étaient donnés rendez-vous entre 9 h et 16 h à Saint Médard, lieu du départ. Cette agréable journée était organisée par le S.I.V.U. pour l'aménagement de la Coise et le Comité des fêtes de St-Médard, avec le soutien du Comité de Coordination des Monts du Lyonnais et du Conseil Général de la Loire.

L'UTILISATION DES VÉGÉTAUX POUR LA STABILISATION DES BERGES

Avec la disparition des moulins la modernisation de l'agriculture et l'évolution des combustibles utilisés pour le chauffage, l'entretien de la Coise et de ses affluents a peu à peu disparu. Le paysage des bords de rivière a considérablement changé en quarante ans et a progressivement été envahi par la végétation.

Des obstacles, appelés embâcles, souvent de vieux arbres penchés ou tombés dans la rivière, ont parfois provoqué de gros dégâts durant les périodes de crues, en favorisant le débordement, en détournant le courant et en accentuant les phénomènes d'érosion des berges.

Pour limiter ces dégâts et pour un meilleur équilibre écologique, les bords de la rivière doivent être entretenus. Abattage, élagage, débroussaillage, enlèvement des déchets végétaux et des débris sont accompagnés de plantations mais aussi de l'application de techniques végétales.

LE SAULE POUR TRAITER LES ZONES D'ÉROSION

En période de montée des eaux, l'absence de barrière végétale de protection des berges provoquent certains dommages. L'eau vient creuser la berge, la rivière se détourne de son lit, arrache des arbres et des îlots de sable apparaissent.

Pour traiter les zones d'érosion qui apparaissent, l'utilisation de techniques végétales a été privilégiée. Ces techniques utilisent essentiellement le saule dont le pouvoir d'enracinement rapide et dense, permet de stabiliser les berges des rivières.

De nombreux avantages incitent à l'utilisation de ces techniques plutôt que d'autres plus dures comme l'entrochement et le bétonnage :

- * son intégration dans le paysage,
- * sa souplesse lors du passage des crues,
- * son pouvoir d'épuration par le système racinaire,
- * le couvert végétal qu'il crée et qui permet la vie de la faune terrestre et aquatique.

LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES UTILISÉES

Pour remédier à l'action de l'eau sur les berges, voici plusieurs de ces techniques de type végétal :

Le Peigne

L'anse d'érosion n'est pas traitée directement mais un rideau végétal de saules est planté devant la zone. Des pieux de saules enfoncés d'au moins 1 mètre permettent de maintenir des fagots constitués eux mêmes de saules. Cette végétation vient combler naturellement la brèche, et piège les sédiments transportés par la rivière, qui retrouvera alors son tracé et ne pourra plus creuser la berge érodée. Cette technique a été utilisée à Saint Denis-sur-Coise.

Le Fascinage

Après avoir adouci la pente des berges érodées, deux rangées de pieux, ne dépassant du sol que de 60 cm, sont enfoncés. Des fagots de saule sont posés entre les deux rangées de pieux qui sont alors enerrés davantage. Du gazon est alors semé et une toile à base de fibres végétales est posée sur le sol.

Des boutures de saules sont plantées afin de maintenir la toile. Les repousses assureront la stabilité de la berge. Un couvert végétal fait rapidement disparaître les traces visibles des travaux et une barrière végétale efficace se construit jour après jour. Cette technique a été utilisée sur la Coise au Bois Barou à Saint Galmier (80 mètres traités), à Saint André le Puy et, à Montrond les Bains sur l'Anzieux.



Pieux et fagots de saule pour redessiner la berge



La végétation redonnera bientôt à la berge son aspect d'origine

Les Caissons végétalisés

Ils sont préconisés dans le cas de berges abruptes où il n'est pas possible d'en diminuer la pente.

Chaque caisson est constitué de deux rangées parallèles de rondins sur lesquelles sont fixées perpendiculairement d'autres rondins plus courts. Les caissons sont imbriqués les uns dans les autres offrant ainsi une grande stabilité à l'ouvrage. Ils sont remplis de terre et de branches vivantes de saules (dans sa partie frontale). Le haut de la berge ainsi reconstituée peut être planté et ensemencé.

L'armature en bois permet le soutien de la berge sur toute sa hauteur et durant plusieurs années.

C'est une technique plus lourde et plus coûteuse que les deux autres méthodes précédentes.